

THUMPER

Herbicide sélectif émulsifiable

Contient du bromoxynil et du 2,4-D

pour utilisation dans
LE BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET L'ORGE

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT



POISON

ATTENTION : IRRITE LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'ENREGISTREMENT : 22659
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
Bromoxynil (présent sous forme d'esters octanoïques
et heptanoïques mélangés).....280 g/L
2,4-D (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle).....280 g e.a./L

Bayer CropScience
Suite 100, 3131 – 114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2
Téléphone: 1-888-283-6847

**En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
de téléphone d'urgence 1-800-334-7577 (24 heures par jour)**

PRÉCAUTIONS :

NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.

PEUT IRRITER LES YEUX. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments pour les humains et les animaux.

Rincer immédiatement la peau ou les yeux touchés par le concentré.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS:

Pour application par voie aérienne et application à l'aide d'une rampe au sol: Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent en outre porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement. Mettre des gants en nitrile résistant aux produits chimiques (p. ex., Edmont Sol-Vex # 37-155/# 37-145 ou Pioneer A-15) en bon état pour les opérations de mélange/chargement, pulvérisation et durant le nettoyage et les réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Il n'est pas nécessaire de mettre des gants durant l'application lorsque l'applicateur se trouve dans un tracteur fermé ou dans une cabine d'avion fermée.

Pour application par voie aérienne, il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg 2,4-D e.a. par jour (environ 946 ha), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Chaque jour, porter des vêtements et de l'équipement protecteur propres.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement et bien les laver; remettre des vêtements propres. Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.
- Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Après avoir utilisé ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément sans tarder; bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les directives du fabricant concernant le nettoyage des vêtements de protection individuelle et de l'équipement. Si aucune directive n'est fournie relativement aux articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement protecteur séparément des autres vêtements.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche en utilisant du savon.
- NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement.
- NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au

mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

SYSTÈME DE TRANSFERT MÉCANIQUE - Contenants de plus de 20 L : Utiliser un système de transfert qui permette de transférer le concentré liquide en circuit fermé de ces contenants au réservoir de pulvérisation.

PREMIERS SOINS :

Éloigner la personne incommodée de la zone contaminée et enlever les vêtements contaminés. Bien installer la personne et la garder au chaud et au repos. Communiquer avec un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition peut entraîner les symptômes suivants: toux, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services d'information médicale de Bayer, au 1-800-334-7577. Ce produit contient un solvant à base d'hydrocarbure aromatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières et des autres plans d'eau. Éviter la dérive de pulvérisation sur des cultures autres que celles qui sont recommandées.

LESSIVAGE: L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

RUISSELLEMENT: Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

ENTREPOSAGE :

Cette formulation de THUMPER se solidifie à des températures inférieures à -20°C mais devient réutilisable à des températures supérieures à 0°C. Entreposer les insecticides et fongicides à l'écart des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée. *Bien secouer avant l'emploi.*

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Aux fins de son élimination, ce contenant peut être retourné au point d'achat (distributeur/détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur/détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur/détaillant avec le même produit. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommage aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

PRÉCAUTIONS À L'USAGE :

Éviter la dérive du produit sur la végétation désirable NON mentionnée sur l'étiquette en raison du risque de dommages. Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières, des lacs et des autres plans d'eau. Ne pas pulvériser par temps très venteux présentant un risque élevé de dérive. Les pulvérisations à grosses gouttelettes sont moins susceptibles de dériver. Ne pas pulvériser par temps très chaud car les cultures peuvent subir un stress et risquent d'être abîmées. NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

PÉRIODE D'APPLICATION :

Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantules. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes. L'application *doit* être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes. Une application par année.

PULVÉRISATEUR :

Laver le réservoir et nettoyer les filtres, tamis et buses. Choisir les buses en fonction du volume de pulvérisation recommandé par hectare. Les buses à miroir ne sont pas recommandées. Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une application uniforme sur les mauvaises herbes. S'assurer que toutes les buses sont en bon état et pulvérisent un volume identique.

MÉLANGE :

Remplir le réservoir à moitié d'eau propre. Verser la quantité requise de THUMPER et bien agiter. Remplir le reste du réservoir et agiter de nouveau avant d'appliquer.

APPLICATION AU MOYEN D'UN PULVÉRISATEUR AGRICOLE:

NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol. Pour les applications au sol, pulvériser à une vitesse de 5 à 10 km/h.

APPLICATION AÉRIENNE :

Appliquer uniquement avec un avion à voilure fixe ou un avion à hélice qui a été convenablement calibré en fonction des conditions atmosphériques de la région et de la dose d'application et des conditions spécifiées sur l'étiquette.

Les doses et les précautions qui figurent sur l'étiquette sont particulières au produit. Lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Appliquer seulement à la dose recommandée sur l'étiquette pour l'application aérienne. Lorsqu'aucune dose pour application

aérienne n'apparaît pour un emploi précis, ce produit ne peut être appliqué avec un équipement aérien de quelque type que ce soit.

S'assurer d'une application uniforme. Pour éviter les traînées, les chevauchements ou une application non uniforme, utiliser les dispositifs de marquage appropriés.

Précautions à l'usage :

Appliquer uniquement lorsque les conditions météorologiques au site traité permettent une pulvérisation complète et uniforme sur la culture. N'appliquer que dans des conditions de bonnes pratiques relatives aux applications aériennes, tel qu'expliqué dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

N'appliquer sur aucun plan d'eau. Éviter que la pulvérisation ne dérive sur un plan d'eau ou une autre zone non ciblée. Les zones tampons spécifiées doivent être respectées.

Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (brise-vent) ou d'un habitat aquatique sensibles.

Précautions pour l'opérateur :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les pesticides qui seront chargés dans son avion. Le chargement de pesticides prémélangés avec un système en circuit fermé est permis.

Il est souhaitable que le pilote dispose d'un système de communication à chaque site de traitement au moment de l'application.

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tous les employés sur place doivent se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de fumer. Les vêtements protecteurs, la cabine de pilotage et les divers véhicules de transport doivent être décontaminés à intervalles réguliers.

Précautions relatives au produit :

Lire et bien comprendre l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appeler le fabricant au 1-888-283-6847 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province. L'application de ce produit doit respecter ce qui suit:

Volume : THUMPER doit être pulvérisé à des volumes d'au moins 30 L/ha. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque le couvert végétal est dense ou que la plupart des mauvaises herbes sont composées de saponaire des vaches, de renouée ou d'amarante, un volume de 40 L/ha est recommandée.

ZONES TAMPONS DESTINÉES À PROTÉGER LES HABITATS AQUATIQUES ET TERRESTRES SENSIBLES:

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible. Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon** (mètres) requise pour la protection des:				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Toutes les cultures		1	1	1	1	1
Pulvérisation aérienne	Orge et blé	Voilure fixe	20	5	1	1	55
		Voilure tournante	20	3	1	1	45

* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Une rampe de pulvérisation équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui descend jusqu'au couvert végétal ou au sol permet de réduire la zone tampon indiquée sur l'étiquette de 70 %. Une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'écrans coniques fixés à 30 cm au-dessus du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon prescrite sur l'étiquette de 30 %.

** Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à THUMPER, herbicide des groupes 4 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à THUMPER et à d'autres herbicides des groupes 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner THUMPER ou les herbicides des mêmes groupes 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au numéro sans frais 1-888-283-6847.

BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET ORGE (non contre-ensemencés de légumineuses)

Volume et pression de pulvérisation : Pour l'application au sol, appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer à des volumes d'au moins 30 L/ha. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque le couvert végétal est dense ou que la plupart des mauvaises herbes sont composées de saponaire des vaches, de renouée ou d'amarante, un volume de 40 L/ha est recommandée.

Période d'application : Le blé de printemps, blé dur et l'orge peuvent être traités entre le stade 4 feuilles et le début du stade de la feuille étendard. L'application avant le stade 4 feuilles risque d'abîmer la culture.

Dose d'application : 1 L/ha.

DÉLAIS D'ATTENTE :

- Ne pas laisser paître le bétail dans les 30 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ni couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
- Enlever les animaux à viande des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Noms communs	Stade foliaire *
Morelle d'Amérique	4 feuilles
Neslie paniculée	4 feuilles
Bardanette épineuse	4 feuilles
Lampourde glouteron	4 feuilles
Sarrasin commun	8 feuilles
Séneçon vulgaire	8 feuilles
Petite herbe à poux	4 feuilles
Saponaire des vaches	4 feuilles
Sagesse-des-chirurgiens	4 feuilles
Renouée scabre	4 feuilles
Kochia à balais	5 cm de haut (1-12 feuilles)
Renouée persicaire	4 feuilles
Chénopode blanc	8 feuilles
Silène noctiflore	4 feuilles
Persicaire pâle	4 feuilles
Amarante à racine rouge	4 feuilles
Soude roulante	5 cm de haut (2-12 feuilles)
Bourse-à-pasteur	4 feuilles
Tabouret des champs	8 feuilles
Sarrasin de Tartarie	8 feuilles
Amarante résistante aux triazines	4 feuilles
Abutilon	8 cm de haut
Canola spontané	4 feuilles
Tournesol spontané	4 feuilles
Renouée liseron	8 feuilles
Moutarde des champs	8 feuilles

* Les mauvaises herbes peuvent être supprimées jusqu'au stade recommandé.

THUMPER + ACHIEVE 40 SC ou ACHIEVE LIQUIDE
(blé de printemps, blé dur et orge de printemps)

Suivre les précautions d'usage en ce qui concerne le mélange et la pulvérisation, les restrictions et les recommandations en matière de périodes d'application qui figurent sur l'étiquette de ACHIEVE 40 SC ou ACHIEVE LIQUIDE.

Volume et pression de pulvérisation : Pour l'application au sol, appliquer dans 50 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans 30 à 45 L d'eau par hectare.

Période d'application : Les applications des mélanges en réservoir THUMPER et ACHIEVE 40 SC ou ACHIEVE LIQUIDE doivent être effectuées sur le blé de printemps, le blé dur ou l'orge de printemps entre le stade de 4 feuilles et le début du stade de la feuille étandard. L'application avant le stade de 4 feuilles risque d'abîmer la culture.

Dose d'application : Mélanger 1 L/ha de THUMPER à 0,5 L/ha de ACHIEVE 40 SC ou ACHIEVE LIQUIDE. Lorsque vous utilisez ce mélange en réservoir, ajouter du Turbocharge dans le réservoir à raison de 0,5% v/v (soit 0,5 L de Turbocharge par 100 L de solution).

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Les mêmes que celles qui figurent sur les étiquettes de THUMPER ou de ACHIEVE 40 SC ou ACHIEVE LIQUIDE.

NOTE : Les mélanges en réservoir de THUMPER plus ACHIEVE 40 SC ou ACHIEVE LIQUIDE peuvent être appliqués sur toutes les variétés de blé de printemps et sur toutes les variétés d'orge à 2 et 6 rangs (variétés pour le malt ou l'alimentation des animaux). Pulvériser ce mélange uniquement sur le blé de printemps, blé dur ou l'orge de printemps NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE LÉGUMINEUSES.

THUMPER + AVENGE 200-C
(blé de printemps)

Suivre les précautions, les restrictions et les recommandations en matière de périodes d'application qui figurent sur l'étiquette de ACHIEVE 200-C.

Note : THUMPER doit être versé en premier dans le réservoir de pulvérisation, puis agiter avant d'ajouter AVENGE 200-C. AVENGE 200-C ne peut être appliqué sur que certaines variétés de blé de printemps. Consulter l'étiquette de AVENGE 200-C. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

Volume et pression de pulvérisation : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

Période d'application : Le blé de printemps et l'orge peuvent être traités entre les stades de 4 et 6 feuilles. La folle avoine doit être au stade de 3 à 5 feuilles et les mauvaises herbes à feuilles larges doivent être au stade de plantules indiqué.

Dose d'application : Mélanger en réservoir 1 L/ha de THUMPER à 3,5-4,25 L/ha de AVENGE 200-C.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Même liste que sur l'étiquette de THUMPER plus la folle avoine.

**THUMPER + MÉLANGE HERBICIDE HORIZON
(blé de printemps et blé dur)**

Pour l'utilisation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique

Suivre les précautions d'usage en ce qui concerne le mélange et la pulvérisation, les restrictions et les recommandations en matière de périodes d'application qui figurent dans la brochure du mélange herbicide Horizon. Ce dernier se compose de l'herbicide Horizon 240 EC et de l'adjuvant Score**.

Note : THUMPER doit être versé en premier dans le réservoir de pulvérisation, puis agiter avant d'ajouter Horizon 240 EC, suivi de l'adjuvant Score en dernier. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

Volume et pression de pulvérisation : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

Période d'application : Les applications du mélange en réservoir THUMPER/mélange herbicide Horizon doivent être faites sur le blé de printemps et le blé dur entre le stade de 4 feuilles et le stade de la feuille étendard.

Dose d'application : Mélanger en réservoir 1 L/ha de THUMPER à 230 mL/ha de Horizon 240 EC plus l'adjuvant Score** à une concentration de 0,8% v/v (soit 800 mL/ha de Score** dans 100 L/ha d'eau) pour la suppression de la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq et l'alpiste des canaris spontanée.

Pour la suppression de les mauvaises herbes précédentes plus l'ivraie de Perse, ajouter 290 mL/ha de Horizon 240 EC plus l'adjuvant Score à une concentration de 1% v/v (soit 1 L/ha de Score** dans 100 L/ha d'eau).

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Même liste que sur l'étiquette de THUMPER plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq, l'alpiste des canaris spontanée et l'ivraie de Perse.

THUMPER + PUMA¹²⁰ SUPER
(blé de printemps, blé dur et orge de printemps)

Pour l'utilisation au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique

Suivre les précautions d'usage en ce qui concerne le mélange et la pulvérisation, les restrictions et les recommandations en matière de périodes d'application qui figurent sur l'étiquette de PUMA. Ne pas appliquer PUMA¹²⁰ SUPER dans un champ plus d'une fois par année.

Volume et pression de pulvérisation : Pour l'application au sol, appliquer dans 55 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer à des volumes d'au moins 35 litres d'eau par hectare.

Période d'application : Les applications du mélange en réservoir THUMPER/ PUMA¹²⁰ SUPER doivent être faites sur le blé de printemps et le blé dur entre les stades de 4 à 6 feuilles sur la tige principale (plus 3 talles). Les applications du mélange en réservoir THUMPER/ PUMA¹²⁰ SUPER doivent être faites sur l'orge de printemps entre les stades de 4 à 5 feuilles sur la tige principale (plus 2 talles). Une application faite après le stade de 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur et après le stade de 5 feuilles de l'orge de printemps peut endommager la culture. Appliquer quand les graminées annuelles sont entre les stades de croissance de 1 à 6 feuilles.

Dose d'application : Mélanger en réservoir 1 L/ha de THUMPER à 770 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Même liste que sur l'étiquette de THUMPER plus la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq.

Dose d'application : Mélanger en réservoir 1 L/ha de THUMPER à 385 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Même liste que sur l'étiquette de THUMPER plus la sétaire verte (millet sauvage).